

Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées : comprendre et agir

Cette journée est utile car elle concourt à la prise de conscience collective.

En effet, un climat sociétal qui dévalorise les personnes âgées (et, a fortiori, quand elles sont fragilisées) ne favorise pas le développement du respect, premier rempart contre la maltraitance. La discrimination par l'âge (âgisme) est encore trop répandue. Les plus exceptionnelles mais les plus spectaculaires, les maltraitances dues à ce type d'individus (voisins, familles ou professionnels) peuvent être verbales, psychologiques, financières voire physiques.

L'AD-PA soutient les efforts des pouvoirs publics pour que les victimes et les témoins puissent être écoutés et dénoncent ces situations à la police ou à la justice, afin que de telles pratiques soient sévèrement sanctionnées.

Au-delà, des reportages récents notamment celui diffusé sur M6 ont montré des images insoutenables de toilettes trop rapides voire violentes, temps de repas trop courts, aides au lever expédiées, heures entières passées dans l'isolement total, mépris récurrent, âgisme au quotidien et pire que tout, des personnes attachées à leur fauteuil sans que personne ne réagisse... Autant de maltraitances du quotidien à l'encontre des personnes âgées et des professionnels obligés de se soumettre à ces rythmes insupportables.

L'Etat a donc raison d'avoir lancé en mars les États généraux de la maltraitance pour créer un électrochoc et en finir avec les formes de maltraitance passives et actives. L'AD-PA rappelle en effet que la maltraitance, au sens de la loi, vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un DÉFAUT D'ACTION lui cause préjudice.

L'essentiel reste donc la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels aidant les personnes âgées à domicile ou en établissement. Faire évoluer le regard de la Société sur le grand âge, favoriser la citoyenneté des personnes âgées, lutter contre l'âgisme, ... sont autant de thèmes sur lesquels l'AD-PA se mobilise depuis de nombreuses années et avance des propositions au travers d'une réflexion globale ([Cessons de maltraiter les vieux et ceux qui les accompagnent en 44 mesures](#)).

C'est pourquoi l'AD-PA demande à l'Etat d'engager dans le cadre de la Loi Autonomie les moyens permettant de mieux aider les personnes âgées, en établissement comme à domicile, par la création de centaines de milliers d'emplois, notamment pour les plus jeunes, et concrètement soutenir leurs expression et représentation.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :
Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)